

La digue de l'étang des Forges sur la RD3 refaite à neuf

1 DOCUMENT - Publié le 11 août 2022

Le Conseil départemental de la Dordogne va procéder au confortement de la digue de l'étang des Forges, supportant la route départementale n°3, sur les communes du Bourdeix et d'Etouars. Cela nécessite la fermeture de la route du mois de septembre à celui de décembre.

 **20220810_CP_Travaux_Digue_Etouars.pdf**
(.pdf, 88,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

Il s'agit d'un barrage, qui alimentait de très anciennes forges aujourd'hui abandonnées, constitué de terres argileuses et de parements en maçonnerie. Il possède de nombreuses pathologies structurelles, tant au niveau du corps d'ouvrage que des organes de vidange et de régulation. Des renards hydrauliques provoquent, en effet, l'apparition de fontis sur les accotements et des déformations sur la chaussée. Ces désordres évolutifs peuvent entraîner à court terme la ruine de l'ouvrage et mettre en cause la sécurité des usagers de la route départementale.

De surcroît, cet ouvrage est situé en amont de l'étang du Moulin Pinard sur lequel est installée une station de traitement des eaux pour l'adduction en eau potable.

La réparation de cet ouvrage présente donc des enjeux sécuritaires et sanitaires et fera l'objet d'un suivi technique et environnemental rigoureux par des bureaux d'études spécialisés.

Les travaux envisagés nécessitent la mise en assec du parement amont par pompage (baisse de niveau des eaux de l'étang d'environ 1.50m) et la mise en œuvre d'un batardeau constitué de big-bags.

Les aqueducs existants, excavés, seront remplacés par un moine hydraulique à seuil ajustable, une surverse et un ouvrage de débit de réserve ; la digue sera remblayée ; les zones décomprimées du corps de barrage seront injectées de coulis de ciments ; les parements amont et aval seront reconstitués ; la face amont sera confortée par une paroi en béton projeté clouée.

Enfin, le corps de chaussée sera rénové, et les glissières remplacées par des parapets en pierres de taille.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 M €TTC.

Le propriétaire de l'étang (M. Fixot) est gestionnaire des ouvrages hydrauliques attachés au droit d'eau, et rétablis dans le cadre des travaux et notamment le moine hydraulique, la vidange de fond, la surverse et l'ouvrage de débit de réserve. Il en assure, par convention, la prise en charge financière à hauteur de 55.000 € dans le cadre de ces travaux puis l'entretien ultérieur.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise NGE FONDATIONS. La période préparatoire des travaux est engagée depuis le 8 août ; les travaux sont envisagés à compter de début septembre pour une durée de 3 mois, soit une fin prévisionnelle début décembre 2022.

La route départementale sera fermée à la circulation pendant les travaux de reprise de la digue.